

La Machine (Nièvre) 14 Octobre 1911

Bon bon cher ami,

Nous achevons nos vacances au milieu  
d'un calme si complet, si apaisant, que  
nous apercevons à peine le temps qui  
coule, et qu'il nous font les avertissements  
de la saison, la pénétration des premiers  
froids, la mélancolie de ces journées grises  
et douces, pour nous rappeler que les jours  
de paix et d'oubli nous sont maintenant  
comptés. Je ne voudrais cependant pas  
arriver tout au bout de notre voyage  
sans vous adresser encore un mot de  
souvenir, d'autant que j'aurais fort  
de n'avoir à peu près aucune chance de  
pouvoir vous rejoindre en Bourgogne, nos  
projets de cette année ne nous faisant  
revenir à Dijon que le 29 de ce mois et la

corré des examens devant sans doute  
vous rappeler avant cette date à Paris,  
c'est vrai; sans parler de la faiblesse dont  
je me vour pas tout à fait m'excuser, je  
vois bien que le silence que je vous ai  
trop fidèlement gardé jusqu'ici s'explique  
surtout par la séparation <sup>presque</sup> complète de  
tout mouvement intellectuel qui n'est tenu  
ces vacances depuis la fin de votre congrès  
de droit comparé; je dois cependant noter  
une exception, qui n'est d'ailleurs qu'une  
sorte de prolongement de ce congrès même.  
Les circonstances d'une rencontre, que je  
~~dois~~ dois à votre perspicace amitié, m'ont  
amené à entretenir avec Lambert, de Lyon,  
un échange d'idées, par correspondance ou  
communications de brouillon, qui m'a été  
des plus profitables. J'aurais déjà eu à  
Paris connaissance de compte rendu et  
éclairé et si personnel que il a bien  
voulé consacrer à mon livre dans le

dernier numéro de la Revue de l'Enseignement.  
Je n'ai pas besoin de vous dire combien  
Lambert, par sa critique pénétrante et de  
nature à éclairer certains des problèmes  
dont je m'étais occupé et que j'ai faits  
enfinement plus de fond sur des ouvrages  
de ce genre, par leur avance un peu la  
solution de ces problèmes, que sur les  
tartines d'un enthousiasme superficiel et  
gâté que les revues françaises présentent  
trop souvent à leurs lecteurs, sous prétexte  
de bienveillance insipide ou de malchance  
confaternelle. Et que il nous faudrait maintenant  
tout au contraire ce serait une attaque  
sérieuse et directe de l'un de ceux  
qui rejettent l'essentiel de nos idées  
communes et prétendent qu'il n'y a  
rien à continuer comme on a l'habitude fait.  
Eût-elle ce que j'aurais voulu voir surgir un  
de ces jours et vous rendre, je crois, le  
plus signalé service à notre cause, si vous  
pouvez en éviter une contradiction passagère

de la part

des partisans de la routine. Malheureusement  
les convictions mêmes contenaient ce qui est dans  
l'attente et l'irréalité. Il est fait à gauche  
qu'il n'en sortent pas volontiers pour  
sans combatte peu à peu. — j'ai  
également poursuivi par lettres avec Lamblat  
le débat qui n'avait pu qu'être amorcé à Paris  
sur son rapport si remarquable, lui à être long.  
Les idées essentielles en sont reprises et  
amplifiées (jusqu'à un excès de développement  
qui tourne un peu au débordement) dans  
l'introduction de son grand ouvrage de  
droit civil comparé; dont le début m'est  
comme par la première communication des  
épreuves, et qui me paraît devoir être une  
œuvre de tout premier ordre. j'assume que  
je regrette seulement dans ce talent si  
profond et si personnel, une sorte de rigidité  
que je m'explique mal chez un historien  
(mais avait-il tout-à-fait l'esprit historique?)  
qui le contourne immédiatement dans certains  
points de vue limités à priori, qui l'assujettit

à la tyrannie de certaines formules, qui enfon-  
lent, sans impunité, du moins difficilement  
accessible à ce qui étire son cadre familial.  
Ils ont, en plus, ce que je regrette aussi chez lui,  
ne peut assurément qu'augmenter la  
puissance de sa personnalité; et je suis  
persuadé que son influence sera grande et  
excellente. Je l'ai déjà largement éprouvé  
quant à moi. Et si vos entretiens si  
longuement ~~débattus~~ vidents tout personnels  
et efficients qui m'ont fait réfléchir, c'est  
surtout pour vous attester par un exemple  
aisant, l'utilité, pour tous ceux qui ont voulu  
en profiter, de votre congrès, par les rencontres  
de personnes, les communications de moi à  
d'autres qui il favorisait.

Je suis, d'autre part, ramené aussi vers  
ces idées par la rédaction, que j'ai dû  
commencer ces derniers temps, du discours dont  
mes collègues de Dijon m'ont infligé la  
corvée pour la rentrée de Novembre. N'ayant  
rien de spécial à offrir à notre public dijonnais,

et me sentant aussi peu de goût qu de  
préparation pour ce sujet local, j'ai pris  
ma défense par le côté utilitaire et me  
suis proposé de vulgariser un peu la  
réputation des études juridiques. Je ne serai certes  
aucunement folichon. D'autre part, même en  
me disant que la matière de ce que je  
pense, j'acheverai sans doute de me disculper  
aux yeux des plus majestueux de nos collègues.  
Et, après cela, il sera peut-être temps que je  
ne fasse plus long feu au milieu d'eux.  
Mais, en attendant, et si peu de paroles  
qu'on puisse avoir la manifestation, j'aurais  
dit, du moins, ce que j'aurais dit  
à nous que l'on ne ferme la bouche  
d'avance, ce qui serait encore une solution,  
dont je ne me plaindrais guère à moi-même.

Qu'on fasse-t-il dans cet excellent  
dépôt? Mais on a vu à peine le soupçon  
par quelques rares correspondances de ma femme  
et depuis le coup de poudre dont nous a

abandonné la nuit de ce pauvre Bonjean.  
Un des rares esprits un peu souples de  
notre Ecole passant la souplesse presque  
jusqu'au détachement de toute opinion formée,  
mais saisissant si bien les nuances, acceptant  
si franchement toute idée saine, avec cela doué  
d'un cœur d'or et d'une bienveillance inépuisable.  
Quelle fin brusque et quel désespoir pour le sien!  
Surtout, qui se tait-on nous engage à se  
flairer? Brevard sans doute ou quelque jeune  
économiste, si l'on persiste à maintenir  
étambes les choses qui s'opposent maintenant  
nos spécialités. Bonne un peu de l'œuvre  
solate pourtant et puisque nous avons  
déjà deux économistes, Crasby et Sigues,  
on aurait pu faire un plagiat au nom  
provisoire, à Tacron, par exemple en joignant  
la législation française et l'industrielle.  
Mais, d'après ce que Bonzeville m'écrivait,  
-accidentellement- des dispositions de notre  
doyen, dont la dérogation ne me paraît pas  
avoir élargi l'horizon ni fortifié la personnalité,  
je vois qu'en présence des sentiments bien connus  
de M. N. Liard et Lévêillé, on sacrifie les personnes

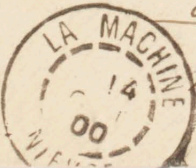
aux conceptions, et on ne vendra qu'un économiste bon tout,  
j'ai dit, depuis quelque temps d'ailleurs  
un peu le Code civil allemand et si vous  
maintenant que si à arriver pas à avoir  
tadant ces manœuvres la cinquante  
d'articles, que je comptais faire. C'est tout  
juste, et enca à condition d'être tout-à-fait  
si j'aura terminé fin décembre prochain,  
le régime légal des biens entre époux. Il est  
pas, que ce régime tel que l'organise le B.G.B.,  
ne ressemble à rien de ce que nos conceptions  
en France, demande des explications relativement  
développées. Et malgré les tendances égalitaires  
et simplistes de St. Canon, je ne me résous pas  
à traiter brièvement c.à.d. intelligiblement ce  
qui ne sera est accablément pénible. Mais en  
tout cas, à supposer que j'aie à peu près  
mis sur pied, 185 articles de matière totale au  
31 décembre prochain, mes voyez quand, de la tén,  
je puis espérer arriver au temps où l'on ne m'écrit pas  
par un nouvelle collaboration. Et tiers, du moins, à ce  
qui on le seule, <sup>des maintenant</sup> pour dégoûter d'avoir ma responsabilité.  
C'est mon monde en assez bon, sauf peut-être  
notre petite dernière qui, depuis huit à dix jours,  
défient aux sensiblement. Elle commence à me inquiéter  
un peu. Et si la situation continuait à empirer, nous  
pourrions être amenés à l'été de quelques jours notre  
rentée à dix, ou nos tournées, du moins des conseils qui  
nous manquent ici. Veuillez, si me prie, présenter mes  
respectueux hommages à Monsieur, votre père et à Madame  
Léonelle, j'espère-y, par elle-a. Les affaires commencent  
de ma femme et voyez-moi très bien cordialement attaché  
F. G. 1896

73



Monsieur Raymond Solalès,  
Professeur à la Faculté de droit de Paris,  
Gigny

Côte-d'Or



par Beaune

